

MAIRIE de ST ROMAIN DE JALIONAS
52 rue du Stade
38460 ST ROMAIN DE JALIONAS

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 26 mars 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, **le vingt-six mars** le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à 19 h 30 sous la présidence de Jérôme GRAUSI, Maire,

Nombre de conseillers en exercice :	23	Date de convocation :	20/03/2024
Présents :	19	Date d'affichage :	20/03/2024
Votants :	22	Date de publication :	20/03/2024

Étaient présents :

AGUIAR Géraldine, **BEKHIT** Thierry, **BELMONTE** Sophie, **BRUDERLI** Mariane, **DECHANOZ** Sylvie, **DESCAMPS** Gil, **DI CIOCCIO** Pietro, **GARNIER-MICHELIN** Sophie, **GEORGES** Corinne, **GRAUSI** Jérôme, **HABLIZIG** Karine, **KJAN** Sylvain, **MARTELIN** Yves, **MOLLARD** Yoann, **NOUET** Sylviane, **RAFFELLI** Gaël, **REIX** Stéphane, **ROMANOTTO** Nicolas, **TIRANNO** Gina.

Étaient absents et excusés :

DEVELAY Fabienne, pouvoir à **DI CIOCCIO** Pietro, **FRANCO** Maelle pouvoir à **HABLIZIG** Karine, **SAETERO** Soledad, pouvoir à **MARTELIN** Yves.

Était absent :

NESMOZ David.

Secrétaire de séance : MARTELIN Yves

DELIBERATION n° 2024-025	FINANCES ENS marais de la Besseye - demande de subvention liée aux actions du plan de gestion
------------------------------------	---

Vu la délibération du 18 avril 2006, portant inscription du site de la BESSEYE au titre des Espaces Naturels Sensible,

Vu la convention avec le Département de l'Isère, relative à la labellisation du site de la BESSEYE, au titre des ENS et le soutien financier apporté par le département de l'Isère au plan de gestion du site de l'ENS de la BESSEYE,

Pour l'année 2024, le plan prévisionnel de gestion, élaboré en partenariat avec différents associations et prestataires (Association d'archéologie, association LO PARVI, ...) portera sur les opérations suivantes :

SECTION	N° opé	Description
INVESTISSEMENT	RE2	Réaliser l'inventaire des mollusques
	TU7	Installer la signalétique APPB réalisée par la DREAL
	PI1	Installer un panneau pédagogique à destination des pêcheurs

FONCTIONNEMENT	TE6	Limiter la population de Ragondin par tir et piégeage
	TE12	Maintenir le broyage des ligneux dans les pelouses sèches
	TE19	Entretien des chemins et des sentiers
	PI2	Réaliser une animation sur la gestion forestière et la biodiversité à destination des propriétaires privés
	PI4	Réaliser des animations auprès du grand public et des publics empêchés
	PO1	Assurer la surveillance du site
	SE1	Suivre les plantes patrimoniales
	SE2	Suivre les amphibiens
	SE10	Suivre l'Agrion de Mercure
	SE11	Suivre l'évolution de la population de Castor
	AD2	Réaliser une animation foncière
	AD10	Animer le comité de site
	AD11	Réaliser le bilan annuel d'activités

Le coût global de ce plan prévisionnel a été évalué à environ 16 700 euros (il s'agit d'un montant prévisionnel) avec une clé de répartition des dépenses entre les communes de Saint Romain de Jalionas et de Villemoirieu (le site étant à cheval sur les deux communes), établie de la manière suivante :

- 61 % pour la commune de Saint Romain de Jalionas
- 39 % pour la commune de Villemoirieu

Le département intervient à hauteur de 66 % des dépenses prévisionnelles inscrites au plan annuel de gestion du site de l'ENS de la BESSEYE pour la commune de Saint Romain de Jalionas, soit :

Le conseil municipal à l'unanimité :

DECIDE

- **De voter une demande de subvention relative au plan de gestion de l'ENS du marais de la Besseye auprès du conseil général de l'Isère.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme au registre

Le Maire,

Jérôme GRAUSI

Le secrétaire de séance,

Yves MARTELIN


